

SOCIETE AVENIR SAINT CLEMENT DES LEVEES

Assemblée Générale du 18 février 2006

Présents 42 Excusés 13

Nouveaux Sociétaires	Elisabeth VEAU	31 voix
	Alain SENEZ	25 voix
	Guy BLANCHET	35 voix
	Marcel DOISNEL	37 voix

Suite à la démission de J.Michel BRUN intervenue le 21 août 2005, le conseil d'administration du 23 août 2005 conformément à ses statuts a procédé à son remplacement par son vice-président Monsieur DEVEAULT Edme.

Le conseil a également pris acte de la démission du bureau de Monsieur Gustave MARQUET.

Ces démissions étant données pour convenances personnelles.

Les organisations de 2005

Chalenge des retraités du 28 octobre 2005

Participation de 20 équipes (48 personnes pour la Choucroute).

Premier Prix	HENRY Michel
Deuxième Prix	MARQUET Lucette
Troisième Prix	SOUILLET Jacqueline
Quatrième Prix	SALOT Gilbert

(48 personnes ont participé à la Choucroute).

Concours de belotes du 10 décembre 2005

Participation de 24 équipes

Premier prix	MARQUET Gustave	5054 points
Deuxième prix	MARQUET Lucette	4600 points
Troisième prix	GILBERT Paul	4437 point.
Quatrième prix	MARCHAND	4426 points

Un grand merci à Hubert Marchand pour l'organisation.
(60 personnes ont participé à la choucroute).

Le Chalenge 1 sociétaire 2 invités

Se joue actuellement la finale aura lieu le samedi 25 février.à15 heures.

Le compte rendu moral est adopté à l'unanimité

Le compte rendu financier est fait par le trésorier.
Ces comptes ont été vérifiés et approuvés par deux contrôleurs.
Messieurs Barteau Philippe et Guyomard Alain

Voir le bilan

Le compte rendu financier est adopté à l'unanimité

Malgré l'augmentation des charges, eau ,électricité ,(gaz 40%) quelques travaux sont envisagés.
-Réfection des portes et des fenêtres.

Le bureau a demandé le renfort de quelques volontaires pour étoffé le conseil d'administration

AUCUN SOCIETAIRE NE S'EST MANIFESTE.

Une Question a été posé: Pourquoi avoir invité les femmes au repas du « Clairay »

Une première réponse a été faite à cette assemblée.

A savoir que le bureau a pris la décision d'offrir aux membre du conseil d'administration **plus** trois sociétaires non élus et qui ont participé **plus que tout autre**, par leur aide personnel et matériel au bon fonctionnement de notre association et de leur offrir à eux et a leurs épouses un repas au Clairay .

Le conseil a estimé que les femmes des sociétaires concernés avaient également droit aux remerciements. Il est donc procédé au vote pour ou contre cette décision.

30 voix pour

10 voix contre

Une information sur cette question sera faite prochainement.

Approuvé également par l'assemblée générale que le crédit sur le cahier prévu à cet effet ne devra pas excéder 15 Euros de dettes que le trésorier réclamera dans les deux mois.

Approuvé également que l'on s'abstienne de fumer dans le jeu de boules, celui-ci n'ayant pas de ventilation.

Le Président remercie les personnes présentes ainsi que tous les bénévoles.

Le verre de l'amitié et la galette ont clos cette assemblée.